



Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 27
Membres présents: 25
Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2022-47
Conseil Municipal 18 Mai 2022

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 12 MAI 2022

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FREON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – JP DESLIAS – J.F. CESSAC – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL – S. RAYNAUD – P. BERTON – C. RAFIN – S. BUTET – J. MARTINEAU – P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : P. ORMECHE donne pouvoir à W. BOURGEAU – S. DELIMOGEES donne pouvoir à P. BERTON

SECRETAIRE de SÉANCE : C. RAFIN

OBJET : PETITES VILLES DE DEMAIN - TOMBOLA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la tenue d'un stand le 21 mai 2022 sur le marché pour communiquer sur le projet national « Petites Villes de Demain », avec pour objectif de faire remplir le questionnaire à destination des habitants sur le thème « La vie commerçante de demain » mis en place dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » afin d'établir un état des lieux sur la vie commerçante à Châteauneuf,

CONSIDÉRANT, à cette occasion, qu'une tombola sera organisée et que des bons d'achat à utiliser dans les commerces participants à ce dispositif seront attribués,

Considérant que l'utilisation des bons d'achat pourra se faire jusqu'au 30 juin 2022 afin que les commerçants remettent en Mairie les bons utilisés dans leurs commerces aux fins d'établissement de la liste pour leur paiement au vu d'une facture,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 27 VOIX POUR**, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à honorer les factures présentées par les commerçants castelnoviens, dont le détail est communiqué ci-après,
- Dit que les crédits sont inscrits sur le budget primitif 2022,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

Commerçants participants
Amandine Esthétique
Arôme de Beauté
Axelle Breuillet
Bar tabac La Taverne
Belle et Chic
Boucherie Cosset
Boulangerie Ben et Manon

AR Prefecture

016-211600903-20220518-2022_47-DE
Reçu le 25/05/2022
Publié le 25/05/2022

Boulangerie Desport
Café de la Paix
CB2 Transition Energétique
Galerie Niort
Jules et Berthe
La Belle Verte
L'Ecrin d'argent
Les petits doigts de Fée
Maison de la presse
Maraicher Dagnaud
Place fermière
Vince Tatoo & Art

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE